

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date et heure de la séance : 17 décembre 2025 à 18h30.
--

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 9

Absent : 1

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRES - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER procuration à M. Hervé PRONONCE - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Christel MARCENAY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absent : M. Nicolas BERNARD

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°25/12/17/008

OBJET : Modification supérieure à 10 % de la durée hebdomadaire de service (DHS) d'un poste à temps non complet d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Madame BOLIS rappelle en préambule que les collectivités territoriales ont compétence pour fixer les règles relatives à la durée et à l'organisation du temps de travail de leurs agents.

Le Premier Adjoint expose ensuite que parmi les agents des Services Techniques, figure depuis 2017 un agent principalement chargé de l'entretien ménager des locaux communaux ou communautaires. Cet agent occupe à ce jour un poste à temps non complet d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 28 heures (28/35^{ème}).

Les missions de l'agent comprennent entre autres l'entretien ménager de l'antenne Cendriouse de la bibliothèque Hugo Pratt, à hauteur de 10 heures par semaine. Clermont Auvergne Métropole, qui supporte la charge financière de ces prestations puisqu'elles concernent un équipement communautaire, a récemment fait savoir à l'autorité territoriale que les prestations d'entretien ménager de la bibliothèque devront être ramenées à 6 heures par semaine, à compter de janvier 2026.

Parallèlement, l'autorité territoriale fait savoir à l'assemblée qu'elle souhaite reprendre en régie l'entretien ménager des salles de l'Espace Grassion. L'entretien ménager de cet équipement est pour l'heure confié à un prestataire externe, dans le cadre d'un marché public qui prendra fin le 31 décembre prochain. Ces prestations représentent un volume horaire hebdomadaire de huit heures. Ces heures pourraient être confiées à l'agent précédent, étant précisé que ce dernier a clairement fait connaître son souhait de voir son temps de travail augmenter.

L'ensemble de ces opérations reviendrait à réduire de quatre heures les heures de travail de l'agent pour la bibliothèque et à les augmenter de huit heures pour l'Espace Grassion. Ainsi, il serait nécessaire de porter la durée hebdomadaire de service du poste de l'agent de 28 à 32 heures par semaine.

Cette augmentation étant supérieure à 10 % de la durée hebdomadaire de service actuelle du poste, elle s'assimile juridiquement à une suppression du poste initial et à la création d'un nouveau poste.

Pour que la modification envisagée puisse être finalisée, il est ainsi nécessaire à la date projetée de changement de la durée hebdomadaire de service :

- Soit qu'un poste correspondant au grade et à la nouvelle quotité de travail soit existant et vacant au tableau des effectifs de la commune,
- Soit qu'un tel poste soit créé par délibération de l'assemblée délibérante.

Il n'existe à ce jour pas de poste vacant d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 32/35^{ème} au tableau des effectifs de la commune.

Une création est donc nécessaire et c'est pourquoi le Conseil Municipal est invité à suivre l'avis favorable de la commission en charge du personnel communal, réunie le 8 décembre 2025 et à décider :

- De créer un nouveau poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32/35^{ème}) au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2026.

SLOW

N'ayant à priori pas vocation à être de nouveau pourvu, le poste à 28 heures initialement occupé par l'agent pourra ensuite vous être soumis à la suppression, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal et après avis du Comité Social Territorial.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le *18 décembre 2025*
Reçu en préfecture le *18 décembre 2025*

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.